

Immigration—Loi

de réfugié reflétait cette situation. Or, le Canada a été témoin d'augmentations importantes du nombre de demandes au début des années 1980. Ce nombre a quintuplé et les véritables réfugiés ont dû alors subir de longs retards dans le traitement de leur demande. C'était ouvrir la porte à ceux qui voulaient circonvier les voies normales d'immigration. Je le répète, le gouvernement précédent a parlé alors de prendre des mesures, mais il n'a rien fait, en définitive.

En 1985, la Cour suprême du Canada a décidé que toutes les personnes qui réclamaient le statut de réfugié avaient le droit à une audience orale. Le système, qui était déjà débordé, l'a été encore davantage et cela a donné lieu à plus d'abus du fait du retard apporté dans le traitement des demandes. La plupart de ces pressions ont découlé de l'arrivée d'immigrants économiques venant du Sud dans les pays industrialisés. Ce mouvement vers le Nord a été aggravé par la récession économique qui a frappé les pays industrialisés et qui les a amenés à resserrer leurs frontières.

Quatre-vingts millions de personnes auraient, semble-t-il, quitté leur pays d'origine à la recherche d'un emploi ou de meilleures conditions de vie. Inévitablement, bon nombre de ces immigrants économiques tentent de se servir du système d'établissement du statut de réfugié au Canada et ailleurs, afin de contourner les voies normales d'immigration. Le fait que le Canada permette aux candidats au statut de réfugié de travailler en attendant qu'on ait pris une décision dans leur cas favorise encore davantage les abus.

Ces pressions globales sans précédent et croissantes donnent aux projets de loi C-84 et C-55 beaucoup d'importance. Manifestement, le Canada doit avoir les outils nécessaires pour faire face de façon ferme et juste à un climat international qui continuera d'être, sans aucun doute, explosif dans les années à venir.

D'aucuns se demandent si nous ne réagissons pas de façon excessive. Cela ne m'amuse point de voir des hommes politiques et des éditorialistes accuser tout à coup, au mois d'août, le gouvernement d'en faire trop alors qu'en juillet, ils lui reprochaient de ne pas faire assez. L'un des journaux de ma circonscription a fait paraître en l'espace de deux semaines deux éditoriaux dont j'ai en main une copie. Celui du 15 juillet s'intitulait: «Ils nous font passer pour stupides». Cet article dit notamment ceci:

Plus vite nous pourrions instaurer la nouvelle loi sur l'immigration, plus nous serons en mesure de refouler les resquilleurs qui ridiculisent le Canada sur la scène internationale.

Deux semaines plus tard, le 1^{er} août, le même journal publiait un éditorial intitulé «Un réflexe législatif». En voici un passage:

L'arrivée illégale des 174 demandeurs du statut de réfugié a peut-être causé un tollé général, mais ce n'est certes pas le genre d'urgence nationale ou économique qui justifie normalement un rappel du Parlement.

Les médias nous disent donc de rappeler le Parlement, mais de ne pas le rappeler, d'écouter les Canadiens, mais d'écouter plutôt les groupes qui s'intéressent à la question. Tout cela est bien contradictoire.

On blâme les politiques pour toutes sortes de choses, mais je voudrais donner un autre exemple de ce que les médias ont fait pour s'attirer aussi quelques blâmes. Le 1^{er} août 1987, le lendemain de l'épouvantable tragédie qui a frappé votre propre

région d'Edmonton, monsieur le Président, *La Presse* de Montréal avait la manchette suivante: «Un navire de «faux réfugiés» serait en route pour le Canada.» Caché dans un coin, on trouvait le titre: «Une tornade frappe Edmonton.» Pour *La Presse*, la question du jour était l'arrivée d'un autre navire au Canada.

Je dois dire que j'ai moi-même été victime de cette attention déplacée de la part des médias et de certains politiques, tout comme mes collègues. Cette affaire est devenue la grande question de l'été pour les Canadiens. Qu'y a-t-il de mal à répondre à leurs désirs? Qu'y a-t-il de mal à rappeler le Parlement pour s'attaquer à ce problème avant qu'il se répète? La plupart des Canadiens comprennent notre raisonnement. Malheureusement, ce n'est pas le cas de certains députés de l'opposition.

M. Waddell: Vous cherchez désespérément à remonter votre cote dans les sondages, voilà tout. Dites la vérité.

M. Schellenberg: Dans la mesure du possible malgré l'instabilité du climat actuel, le Canada doit pouvoir dominer les événements au lieu de se laisser dominer par eux. Les mesures de dissuasion, en l'occurrence les projets de loi C-84 et C-55, constituent des étapes essentielles en vue d'instaurer les moyens de contrôle voulus pour s'attaquer au problème des réfugiés et de l'immigration à long terme et dans l'immédiat. Notre objectif en déposant cette mesure de dissuasion et le projet de loi C-55 est très clair. Nous voulons établir un cadre ferme mais souple qui permettra au gouvernement de contrôler le flot des réfugiés et des immigrants selon la situation mondiale et les conditions sociales et économiques au Canada. Ces conditions ont changé depuis quelques décennies. A cause de cela, monsieur le Président, le projet de loi C-84 porte sur des considérations juridiques aussi bien nationales qu'internationales.

Le gouvernement a donc le devoir d'être prêt à ajuster la politique en vigueur ou à apporter des changements fondamentaux au besoin. Le gouvernement est prêt à assumer cette responsabilité. Il est prêt à prendre les décisions difficiles que cela comporte. Ces décisions sont difficiles parce que la politique relative aux réfugiés et à l'immigration porte essentiellement sur la vie des gens. Ce sont donc des questions chargées d'émotions et les critiques sont inévitables. Nous devons cependant nous efforcer de resserrer nos moyens de contrôle tout en garantissant que les réfugiés authentiques pourront continuer de venir au Canada. Voilà le genre de mesures que les Canadiens appuieront.

Un système qui ouvre la porte aux abus et qui encourage les tricheurs ne peut que faire des victimes. Le gouvernement fait donc ce qu'il doit. Il modifie le système. Nous rétablirons l'intégrité de notre système de détermination du statut de réfugié grâce aux projets de loi C-84 et C-55. Nous faisons en même temps savoir aux Canadiens et aux réfugiés authentiques que la justice, l'efficacité et l'absence de passe-droit caractériseront comme dans le passé le système de détermination du statut de réfugié au Canada.

Nous voulons que les réfugiés comprennent que nous sommes prêts à les accueillir, mais pas par la porte d'en arrière. Nous n'accueillerons pas des groupes de gens qui débarquent clandestinement sur nos côtes ou qui nous amènent leurs haines meurtrières. J'exhorte mes collègues à la Chambre à renvoyer le projet de loi C-84 au comité pour respecter la volonté